

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 05 AVRIL 2018 A 19H00 A LA SALLE POLYVALENTE DE BANEINS

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 60

Présents :

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY

Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

I- APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Président ouvre la séance et l'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Caroline BASTOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

III- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 MARS 2018

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte- rendu de la précédente séance.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 59 voix pour et 1 abstention (M. MUNERET).

- **D'approuver** le compte rendu.

IV- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 MARS 2018 - DOB

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte- rendu du Débat d'Orientaion Budgétaire de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 59 voix pour et 1 abstention (M. MUNERET).

- **D'approuver** le compte rendu.

ACTION SOCIALE

V- ACTUALISATION DU PROJET EDUCATIF DU MULTI-ACCUEIL BRIN D'MALICE

Monsieur le Président cède la parole à Mme BACONNIER. La délibération n° D2018_03_03_082 a permis d'approuver la convention d'objectif et de financement de la Prestation de Services Unique (PSU) par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour le multi- accueil Brin d'Malice pour un an.

Cette convention implique l'obligation de réactualiser le projet d'établissement qui comprend :

- ✓ Un projet social permettant d'inscrire l'EAJE dans une dynamique partenariale territoriale
=> signé le 15 juin 2007
=> réactualisation à prévoir sur l'année 2018, nourri par le diagnostic territorial
=> avis commission action sociale fin 2018- début 2019
- ✓ Un règlement de fonctionnement précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'EAJE. Il définit les actions et les responsabilités entre la famille et le service
=> modifié le 9 mars 2017 au conseil communautaire
- ✓ Un projet éducatif définissant les choix éducatifs visés en terme d'éveil, de socialisation, d'apprentissage de l'autonomie et l'organisation proposées par l'équipe
=> signé en janvier 2013
=> la commission action sociale s'est réunie le 1er février 2018 et a donné un avis positif sur les modifications proposées ci-dessous :

Eléments du projet éducatif actuel	Modifications proposées	Page
Accueil régulier	Ajouter : accueil occasionnel	1
Vendredis 8h30 à 12h00	Modifier l'horaire : Vendredis 8h30 à 17h	1
Le renforcement à la fonction parentale...	Par l'accompagnement à la fonction parentale	3
Celles-ci sont ouvertes à l'échange	Par celles-ci sont disponibles à l'échange	3
L'accueil de l'enfant porteur de handicap	L'accueil de l'enfant en situation de handicap	3
Enfant en risque de danger	Par enfant susceptible d'être en danger	4

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le projet éducatif de l'EAJE Brin d'Malice et de l'autoriser à signer.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le projet éducatif de l'EAJE Brin d'Malice,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

VI- FIXATION DES LOYERS DE L'HOTEL D'ENTREPRISES SUR LE PARC D'ACTIVITES CHALARONNE CENTRE, A CHATILLON-SUR-CHALARONNE

Monsieur le Président cède la parole à Mme GUEYNARD. La construction de l'hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, se poursuit ; sa livraison est prévue en juin 2018.

Pour rappel, le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 800 m² destiné à accueillir, dans le cadre de baux précaires, des entreprises en phase de création et/ou de développement, et de mettre à leur disposition des locaux sous deux formes possibles :

- des bureaux dans un ensemble mutualisé,
- une cellule indépendante comprenant un bureau, un local d'activités et des sanitaires.

Le bâtiment sera divisé en quatre cellules indépendantes dont la surface pourra varier de 150 à 250 m² et un ensemble mutualisé de 100 m² environ pouvant accueillir quatre bureaux.

Le tarif proposé par la Commission économique, lors de sa réunion du 21 mars dernier, s'élève à :

- 70 € H.T./m²/an, soit environ 5,83 € H.T./ m²/ mois pour l'ensemble des locaux.

Il a pour objectif de permettre aux entreprises de se développer dans des conditions optimales, avec des loyers adaptés à leurs moyens, et se fonde, en outre, sur les tarifications pratiquées dans des structures similaires alentour.

Les charges seront calculées après achèvement de l'opération.

Il est également proposé de mettre en place des baux précaires appelés bail dérogatoire ou bail de courte durée pour inciter les entreprises à rechercher un mode d'hébergement définitif.

Le bail de courte durée (ou bail dérogatoire) est prévu par l'article L145-5 du Code de Commerce et déroge aux règles applicables au bail commercial (3/6/9 ans), car sa durée ne doit pas être supérieure à 3 ans. Un bailleur peut en signer un ou plusieurs avec le même locataire, à condition que la durée totale de ces baux n'excède pas 3 ans.

Ce bail ne confère aucun droit de renouvellement au profit du locataire et n'ouvre droit à aucune indemnité. En cas de signature d'un second bail (tout en respectant la limite d'une durée totale de 3 ans), le loyer de ce dernier n'est pas plafonné comme dans le cas du bail commercial.

Il est proposé de conclure des baux précaires d'une durée de deux ans avec les futurs locataires de l'hôtel d'entreprises. Il pourra être décidé d'un commun accord entre le propriétaire et le locataire de renouveler le bail précaire d'une année supplémentaire, la durée totale de location n'excédant pas 3 ans.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le tarif de location des locaux de l'hôtel d'entreprises et les modalités de durée des baux de location dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le tarif de location des locaux de l'hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, soit 70 € H.T./m²/an, pour l'ensemble des locaux,
- **D'approuver** la conclusion, avec les futurs locataires, de baux dérogatoires d'une durée de deux ans, pouvant être renouvelés d'une année supplémentaire, la durée totale des baux successifs de location n'excédant pas 3 ans,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII- *PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA DOMBES, A MIONNAY : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES ET LA SAFER RHONE-ALPES, EN VUE DE LA FACTURATION DES HONORAIRES DE NEGOCIATION PAR LA SAFER A L'EPF DE L'AIN, POUR LES TERRAINS DONT CE DERNIER ASSURE LE PORTAGE*

Monsieur le Président cède la parole à M. PETRONE. La convention-cadre signée le 23 juin 2011, pour une durée initiale de quatre ans, entre la Communauté de Communes Centre Dombes et la SAFER Rhône-Alpes prévoit les modalités d'intervention de cette dernière pour accompagner l'EPCI dans son projet de création du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, par la maîtrise foncière des terrains concernés, et notamment la conduite de négociations auprès des propriétaires et des exploitants agricoles sur le périmètre de la ZAC.

Les conditions financières de négociation de la SAFER, pour le compte de la Communauté de Communes, sont fixées par la convention-cadre. Chacune des promesses de vente recueillie et transmise à la Communauté de Communes ouvre droit, pour la SAFER, à des honoraires calculés en fonction du prix au mètre carré du foncier négocié soit, pour le PAE de la Dombes, une rémunération de 5% (prix du foncier supérieur à 7 €/m²).

Cette convention-cadre a été reconduite, en mars 2017, par avenant, pour quatre années supplémentaires, soit jusqu'au 23 juin 2019.

Par ailleurs, par délibération du 22 juin 2017, la Communauté de Communes de la Dombes a confié l'acquisition et le portage foncier d'une partie des terrains compris dans le périmètre de la ZAC à l'EPF de l'Ain. Une convention de portage a été signée en date du 7 juillet 2017. La substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain porte sur les indemnités principales et de remplacement, frais de notaires, indemnités et autres en sus.

La convention de portage n'intègre pas les honoraires de négociations de la SAFER, appelés à être facturés directement à la Communauté de Communes.

Toutefois, dans le souci d'un portage unique de l'ensemble des coûts liés à la constitution des réserves foncières nécessaires à la réalisation du PAE de la Dombes, il a été discuté entre les trois parties de la possibilité, pour l'EPF de l'Ain, de supporter, pour le compte de la Communauté de Communes et dans le cadre de la convention de portage, le paiement des honoraires de négociation dus à la SAFER. Ainsi, l'ensemble des frais inhérents au projet seraient refacturés directement à l'aménageur, par l'EPF de l'Ain, au moment de la rétrocession des terrains.

Dans le cadre du présent avenant, il est convenu que la SAFER facturera les honoraires de négociation à l'EPF de l'Ain, à l'issue de chaque acquisition constatée par acte authentique.

Toutefois, pour les prestations déjà réalisées par la SAFER et dans l'hypothèse où l'acte de vente n'était pas régularisé avant le 15 décembre 2018 pour quelque raison que ce soit, le montant des honoraires exigibles par la SAFER sera directement facturé à la CC de la Dombes avant le 31 décembre 2018.

L'état des montants d'honoraires de négociations d'ores et déjà exigibles s'élève à 107 752,78 € H.T., pour quinze propriétaires et les exploitants de leurs terrains.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant à la convention-cadre du 23 juin 2011, entre la Communauté de Communes de la Dombes, la SAFER Auvergne - Rhône-Alpes, et l'EPF de l'Ain, en vue de la facturation des honoraires de négociation par la SAFER à l'EPF de l'AIN, pour les terrains dont ce dernier assure le portage, et à autoriser le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** l'avenant n° 3 à la convention-cadre du 23 juin 2011, entre la Communauté de Communes de la Dombes, la SAFER Auvergne - Rhône-Alpes, et l'EPF de l'Ain, en vue de la facturation des honoraires de négociation par la SAFER à l'EPF de l'AIN, pour les terrains dont ce dernier assure le portage,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII- PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA DOMBES, A MIONNAY : ACQUISITION DE TERRAIN : LEVEE D'OPTION ET SUBSTITUTION D'ACQUEREUR AU PROFIT DE L'EPF DE L'AIN

Monsieur le Président cède la parole à M. PETRONE. La Communauté de Communes de la Dombes, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer à Mionnay un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises.

D'une superficie totale d'environ 28 ha, le PAE de la Dombes est situé sur la Commune de Mionnay, au lieu-dit « Riollet », au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.

Il est rappelé quelques étapes réalisées :

- L'approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » par délibération en date du 8 mars 2012,
- La décision de poursuivre, par délibération du 25 juin 2012, l'acquisition de tous les terrains compris dans le périmètre de cette opération, soit à l'amiable, soit le cas échéant par voie d'expropriation dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique, par délibération du 30 mars 2017,
- La déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération, par délibération du 13 avril 2017,
- La prise de l'arrêté préfectoral, en date du 29 mai 2017, déclarant d'utilité publique le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » sur la commune de Mionnay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune,
- La substitution d'acquéreur pour les terrains de la ZAC au profit de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain et la signature des conventions de portage et de mise à disposition, par délibération du 22 juin 2017.

L'opération s'étend sur une superficie totale de 28 ha environ appartenant à

- 19 propriétaires privés pour une surface d'environ 24,9 ha,
- L'association foncière de la commune de Montanay (Métropole de Lyon) pour 0.6 ha environ,
- L'état et la société APRR pour le surplus, correspondant à des délaissés suite à la mise à 2x3 voies de l'A 46.

Elle propose environ 22 ha de surfaces cessibles.

Un phasage de l'opération en deux tranches est prévu afin de s'adapter à la demande progressive des entreprises, et d'étaler dans le temps le coût des travaux de viabilisation.

Ceci permettra de tenir compte des besoins d'implantation tout en maintenant une activité agricole dans les espaces encore non aménagés.

L'avancée des négociations amiables réalisées par la SAFER mandatée à cet effet et des acquisitions réalisées est la suivante :

- L'Etablissement Public Foncier de l'Ain a acquis trois parcelles, dont deux situées en entrée de zone, pour une superficie totale de 4,23 ha environ ;
- La levée d'option a été approuvée pour onze promesses de vente le 12 octobre, 14 décembre 2017 et 8 mars 2018 ;
- Une promesse de vente supplémentaire a été recueillie et est présentée dans le tableau ci-après ;
- Les négociations sont toujours en cours avec les autres propriétaires.

La promesse de vente recueillie concerne la propriété suivante :

Propriétaires	Commune	Parcelles	Surface (m ²)	Surface totale sous emprise (m ²)	Phasage	Prix principal foncier occupée	Prix principal d'acquisition	auquel s'ajoute l'indemnité de remploi	moyennant un total de (€)
DESGEORGES Jeanne	Mionnay	ZP0122	8 108 m ²	8 108 m²	Phase 2	11 €/m ²	89 188,00 €	10 468,80 €	99 656,80 €

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la levée d'option de cette promesse de vente dont la date limite est fixée au 30 juin 2018.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- Poursuivre les acquisitions des terrains concernés par l'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur le territoire de Mionnay par voie amiable,
- Approuver la levée d'option de la promesse de vente recueillie auprès de Mme Jeanne DESGEORGES,
- Approuver l'acquisition du bien listé dans le tableau ci-avant aux conditions précisées dans ce même tableau,
- Approuver la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain conformément aux conventions de portage et de mise à disposition signée le 7 juillet 2017,
- Autoriser le Président à :
 - engager toutes les procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien,
 - signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
 - procéder aux déclarations de substitution au profit de l'EPF de l'Ain pour la parcelle objet de la présente note.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De poursuivre** les acquisitions des terrains concernés par l'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur le territoire de Mionnay par voie amiable,
- **D'approuver** la levée d'option de la promesse de vente recueillie auprès de Mme Jeanne DESGEORGES,
- **D'approuver** l'acquisition du bien listé dans le tableau ci-avant aux conditions précisées dans ce même tableau,
- **D'approuver** la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain conformément aux conventions de portage et de mise à disposition signée le 7 juillet 2017,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à engager toutes les procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien, signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition et procéder aux déclarations de substitution au profit de l'EPF de l'Ain pour la parcelle objet de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**IX- PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA DOMBES, A MIONNAY :
CONVENTION PARTICULIERE D'INDEMNISATION AVEC M. ALAIN PINAD POUR
LES TERRAINS CEDES PAR LES CONSORTS CHEVROT**

Arrivée de M. MATHIAS.

Monsieur le Président cède la parole à M. PETRONE. Cette convention particulière d'indemnité porte spécifiquement sur la parcelle ZP n° 18, au lieudit « Au Riollet », d'une surface de 3 880 m², dont l'acquisition auprès des Consorts CHEVROT a été décidée lors de la séance du Conseil communautaire du 8 MARS 2018.

Par cette convention, M. Alain PINAD s'engage à :

- ne pas vouloir acquérir ce terrain et, en conséquence, renoncer à exercer le droit de préemption que lui accordent les articles L.412-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
- résilier purement et simplement le bail au jour de la réitération de la vente par acte authentique, sous réserve du versement d'une indemnité d'éviction par la Communauté de Communes, ou toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait en vue de l'acquisition.

Le montant de l'indemnité d'éviction pour la parcelle ZP n° 18 s'élève à **9 000 €** (23 200 €/ha x 0,3880 ha). Elle est incluse dans le montant global forfaitaire fixée dans la convention générale d'indemnisation pour perte d'exploitation signée avec M. Alain PINAD (délibération du Conseil communautaire du 16 novembre 2017).

Ces déclarations seront réitérées dans l'acte authentique.

L'indemnité sera versée par l'EPF de l'Ain que la Communauté de Communes de la Dombes s'est substituée par délibération du 22 juin 2017 et la signature d'une convention de portage en date du 7 juillet 2017.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la convention particulière d'indemnisation avec M. Alain PINAD, pour les terrains cédés par les Consorts CHEVROT, selon les modalités présentées ci-dessus, et à autoriser M. le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** la convention particulière d'indemnisation avec M. Alain PINAD pour le terrain cédé par les Consorts CHEVROT, dans le cadre de l'acquisition des parcelles concernées par l'aménagement de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes », selon les modalités présentées ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

M. GIRER remercie Mme NOUGUIER, Trésorière, d'être présente pour ce conseil.

X- **VERSEMENT DE SOLDES DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE ET CHANEINS (« FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL 2016 » MIS EN PLACE PAR L'ANCIENNE COMMUNAUTE CHALARONNE CENTRE)**

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a approuvé l'inscription d'une opération « Fonds de concours intercommunal 2016 », en section d'investissement du Budget principal 2016, tel que défini à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les modalités suivantes :

Communes éligibles	Toutes
--------------------	--------

Projets éligibles	Opérations d'investissement inscrites au budget 2016
Nature des projets éligibles	Tous types de travaux ou d'achats dans des domaines hors compétence de la Communauté : patrimoine bâti, réseaux, voirie, équipements, acquisitions foncières, achat de matériels y compris les études
Enveloppe affectée à chaque commune	<ul style="list-style-type: none"> Part fixe : 45 000 €/commune (enveloppe globale de 675 000 €) Part variable : en fonction de la population totale 2013 en vigueur au 1er janvier 2016 (enveloppe globale de 175 000 €) Enveloppe budgétaire totale : 850 000 €
Principes d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> Calcul montant = (Total T.T.C. de l'opération - subventions - FCTVA)/2 Plusieurs opérations peuvent être éligibles (mais la somme des fonds de concours ne doit pas dépasser le montant maximum fixé par commune) L'opération doit être engagée avant le 1^{er} octobre 2016 et si possible terminée avant le 31 décembre 2016
Fonds de concours minimum/opération	2 000 €
Fonds de concours maximum/opération	Montant maximum fixé par commune
Modalités de versement	<ul style="list-style-type: none"> Un acompte de 40 % du montant prévisionnel du fonds de concours pourra être versé sur justification du démarrage de l'opération (production de l'ordre de service et du marché signé, ou du compromis de vente pour les acquisitions,...), Le solde interviendra à l'achèvement de l'opération sur production de l'ensemble des justificatifs attestant des dépenses réalisées et recettes perçues, permettant de fixer le montant définitif du fonds de concours.

➤ Pour la **Commune de Dompierre-sur-Chalaronne**, le montant maximal cumulé du fonds de concours s'élève à **49 841 €**.

La Commune de Dompierre-sur-Chalaronne a présenté quatre dossiers :

- Amélioration et restructuration de la mairie et de l'accueil du public,
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux,
- Travaux d'épandage des boues de la station d'épuration communale,
- Aménagement de cheminements piétonniers - RD n° 7 et RD n° 66.

Lors de sa séance du 29 juin 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre a approuvé le montant prévisionnel des fonds de concours pour ces quatre dossiers, soit un total de **49 668,35 €**, ainsi que les conventions correspondantes relatives à l'attribution de ces fonds de concours.

Conformément aux termes des conventions de fonds de concours, un acompte de 40 %, pour les quatre dossiers, soit un montant total de **19 867,34 €**, a été versé en décembre 2016, sur présentation des justificatifs.

Il était précisé, dans la délibération, que le montant définitif des fonds de concours serait calculé en fonction du bilan financier des opérations.

Les opérations étant terminées, la Commune sollicite le versement du solde des fonds de concours, selon les récapitulatifs suivants :

Amélioration et restructuration de la mairie et de l'accueil du public

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	Montant en € T.T.C.
Maîtrise d'oeuvre	8 358,00 €

Travaux	89 551,71 €
TOTAL	97 909,71 €
FCTVA à déduire	16 061,10 €
TOTAL après déduction du FCTVA	81 848,61 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à **29 953,80 €**, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT (DETR)	21 941,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	0,00 €
Autre :	0,00 €
TOTAL	21 941,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	59 907,61 €
Reste à charge de la Commune de Dompierre-sur-Chalaronne	29 953,81 €
Montant définitif du fonds de concours	29 953,80 €
<i>Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)</i>	30 664,50 €
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	12 265,80 €
Solde du fonds de concours à verser	17 688,00 €

Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	Montant en € T.T.C.
Travaux	7 704,02 €
TOTAL	7 704,02 €
FCTVA à déduire	1 263,76 €
TOTAL après déduction du FCTVA	6 440,26 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à **2 417,63 €**, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT (DETR)	1 605,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	0,00 €
Autre	0,00 €
TOTAL	1 605,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	4 835,26 €

Reste à charge de la Commune de Dompierre-sur-Chalaronne	2 417,63 €
Montant définitif du fonds de concours	2 417,63 €
<i>Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)</i>	3 212,61 €
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	1 285,04 €
Solde du fonds de concours à verser	1 132,59 €

Travaux d'épandage des boues de la station d'épuration communale

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	Montant en € T.T.C.
Analyses	343,20 €
Plan d'épandage et suivi agronomique	5 610,00 €
Travaux d'épandage	4 312,00 €
TOTAL	10 265,20 €
FCTVA à déduire	1 683,90 €
TOTAL après déduction du FCTVA	8 581,30 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à **2 785,65 €**, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT - DETR	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	860,00 €
Autre : Agence de l'Eau RMC	2 150,00 €
TOTAL	3 010,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	5 571,30 €
Reste à charge de la Commune de Dompierre-sur-Chalaronne	2 785,65 €
Montant définitif du fonds de concours	2 785,65 €
<i>Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)</i>	2 897,94 €
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	1 159,18 €
Solde du fonds de concours à verser	1 626,47 €

Aménagement de cheminements piétonniers - RD n° 7 et RD n° 66

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	Montant en € T.T.C.
Etudes	2 280,00 €
Travaux	53 060,51 €
TOTAL	55 340,51 €
FCTVA à déduire	9 078,05 €
TOTAL après déduction du FCTVA	46 262,46 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à **14 683,92 €**, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT - DETR	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain (Amendes de police)	6 708,00 €
Autre :	0,00 €
TOTAL	6 708,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	39 554,46 €
Reste à charge de la Commune de Dompierre-sur-Chalaronne	24 870,54 €
Montant définitif du fonds de concours	14 683,92 €
<i>Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)</i>	12 893,30 €
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	5 157,32 €
Solde du fonds de concours à verser	9 526,60 €

M. FLAMAND informe que la Préfecture via la DETR ne subventionne pas les activités paramédicales.

En réponse à M. DUBOST, M. GIRER précise que l'épandage des boues est financé par le biais de fonds de concours (en investissement), selon les critères de l'ex CC Chalaronne Centre.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le montant définitif du fonds de concours attribué à la commune de Dompierre-sur-Chalaronne pour les opérations citées ci-dessus, soit 49 841,00 €,
- **D'approuver** le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 29 973,66 € (après déduction de l'acompte versé en décembre 2016),
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Pour la **Commune de Chaneins**, le montant maximal cumulé du fonds de concours s'élève à **55 212,00 €**.

La Commune de Chaneins a présenté trois dossiers :

- Rénovation du local technique,
- Sécurisation de voirie du cœur de village,

- Aménagement d'une maison des services.

Lors de sa séance du 29 juin 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a approuvé le montant prévisionnel des fonds de concours pour ces trois dossiers, soit **55 212,00 €**, ainsi que les conventions d'attribution correspondantes.

Les deux premiers dossiers ont été liquidés en décembre 2016 et octobre 2017, pour un montant cumulé de 25 212 €. Aucun acompte n'avait été versé au préalable.

Reste à solder l'opération d'aménagement d'une maison des services.

Il était précisé, dans la délibération, que le montant définitif des fonds de concours serait calculé en fonction du bilan financier des opérations.

L'opération d'aménagement d'une maison des services étant terminée, la Commune sollicite le versement du solde du fonds de concours, selon le récapitulatif suivant :

Récapitulatif des dépenses réelles d'investissement	Montant en € T.T.C.
Etudes et maîtrise d'oeuvre	15 180,00 €
Travaux	165 742,56 €
TOTAL	180 922,56 €
FCTVA à déduire	29 678,53 €
TOTAL après déduction du FCTVA	151 244,03 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à **30 000 €**, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	0,00 €
Autre : Réserve parlementaire	6 000,00 €
TOTAL des subventions perçue	6 000,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	145 244,03 €
Reste à charge de la Commune de Chaneins	115 244,03 €
Montant définitif du fonds de concours	30 000,00 €
<i>Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)</i>	<i>30 000,00 €</i>
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel	0
Solde du fonds de concours à verser	30 000,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le montant définitif du fonds de concours attribué à la commune de Chaneins pour l'opération d'aménagement d'une maison des services, soit 30 000,00 €,
- **D'approuver** le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 30 000,00 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

XI- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Présentation par Mme DUBOIS des comptes de gestion 2017 qui ont été visés par Madame la Trésorière en date du 15 mars 2018.

Lecture des comptes de gestion 2017 :

- Budget principal
- Budget annexe Autorisation du Droit des Sols
- Budget annexe Atelier Relais
- Budget annexe Base la Nizière
- Budget annexe Commerces
- Budget annexe Créathèque
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe PA Chalaronne Centre
- Budget annexe PAE de la Dombes
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe ZA la Bourdonnière
- Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans

Mme DUBOIS propose de rajouter un compte de gestion pour l'Office de tourisme.

En réponse à M. BENMEDJAHED, Mme NOUGUIER répond que le résultat reporté de 4 007 785.09 € représente le cumul de plusieurs résultats (les 3 anciennes communautés de communes et Avenir Dombes Saône). Il n'y a pas de possibilité de modifier ces résultats.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le rajout du vote du compte de gestion Budget Annexe Office de tourisme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Principal » 2017

Le compte de gestion « Budget Principal » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

En réponse à M. BENMEDJAHED, l'écart entre 15 404 000 € au DOB et 15 331 801.32 € aujourd'hui en dépenses de fonctionnement correspond à une régularisation d'écriture comptable, à la demande de la Trésorerie.

Pour répondre à M. BENMEDJAHED sur le déficit de 216 994.52 € en fonctionnement, Mme NOUGUIER explique que certaines dépenses ont été mandatées sur 2017 mais engagées en 2016 par les anciennes communautés de communes. Elle salue la nouvelle équipe en place pour avoir assumé ces engagements et mis en place les nouveaux budgets. Les budgets annexes ont été équilibrés grâce à des subventions d'équilibre du budget général. Les engagements ont été tenus, 2018 sera une année pour maîtriser les budgets.

Suite à la demande de M. BENMEDJAHED, M. GIRER présente le détail de ces dépenses 2016 :

- Avenir Dombes Saône : 68 027.13 €
- CC Centre Dombes : 2 465.22 €
- CC Canton de Chalamont : 274 885.84 €
- CC Chalaronne Centre : 43 338.75 €

Le total est de 388 716.94 €, ces chiffres sont à disposition à la communauté de communes.

Il a été versé :

- 325 000 € au budget annexe Base la Nizière,

- 430 000 € au budget annexe Atelier relais,
- 40 000 € au budget annexe ZA la Bourdonnière,
- 150 000 € au budget annexe SPANC,
- Estimation de 50 000 € pour la gratuité des communes de l'ex Chalaronne Centre au service ADS,
- Estimation de 180 000 € de frais de personnel lié à LEADER, Natura 2000 et PAEC, refacturation en 2019 à l'Etat et à la Région.

Le total est de 1 563 717 € et en déduisant les 217 000 € de déficit, une présentation avec un excédent 1 346 717 € aurait pu être faite. Ces chiffres sont comparables aux études réalisées par Espelia avant la fusion.

M. BENMEDJAHED précise que pour le montant de 274 885.84 €, l'ex CC Canton de Chalamont avait une comptabilité sans rattachement. Environ 150 000 € de ce montant était pour le budget déchets (Organom, Suez, Guerin et Marcelpoil).

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour et 7 abstentions (Mme LOZANO, MM BENMEDJAHED + pouvoir, JOLIVET, MUNERET, MICHON et AMBRE) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

M. BENMEDJAHED remarque que si on enlève la subvention de 125 000 €, le déficit est de 160 000 €.

M. GIRER précise que l'on ne peut pas comparer compte tenu des différences de fonctionnements. De plus, sur les années précédentes, un certain nombre de dépenses, le personnel mis à disposition notamment, n'étaient pas imputées au budget de la Nizière.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide, par 53 voix pour et 7 abstentions (Mme LOZANO, MM BENMEDJAHED + pouvoir, JOLIVET, DUPRE, MICHON et AMBRE) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2017

Arrivée de Mme LACROIX.

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2017

Le Compte de Gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

M. BENMEDJAHED indique que ce budget est identique à ceux de Neuville les Dames et Chaneins. Il n'y a pas d'anormalité de dégagée.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe Office de tourisme » 2017

Le compte de gestion « Budget Annexe Office de tourisme » - exercice 2017 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2017 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Après présentation des comptes administratifs 2017 des budgets :

- Budget principal (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe ADS (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe Atelier Relais (Hors Taxe),
- Budget annexe Base la Nizière (Hors Taxe),
- Budget annexe Commerces (Hors Taxe),
- Budget annexe Créathèque (Hors Taxe),
- Budget annexe Déchets (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe PA Chalaronne (Hors Taxe),
- Budget annexe PAE de la Dombes (Hors Taxe),
- Budget annexe SPANC (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe ZA la Bourdonnière (Hors Taxe),
- Budget annexe ZA St Trivier sur Moignans (Hors Taxe),
- Budget annexe Office de tourisme (Toutes Taxes Comprises).

M. GIRER rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui doit se retirer au moment du vote.

Il fait part de la candidature de Mme BERNILLON pour présider l'assemblée.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De désigner** Mme Françoise BERNILLON, Présidente de séance, en remplacement de Monsieur le Président, pour l'adoption des comptes administratifs et des affectations des résultats de l'exercice 2017 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président quitte la salle de conseil et les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Madame BERNILLON, proposent de passer aux votes :

Compte administratif « Budget Principal » 2017 **En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017**

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 1 340 503.77 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Etude ANC	182 700 €
2031	Prestation étude de transfert de compétence	5 280.00 €

2041412	Fonds de concours	838 216.27 €
2128 – op. 10003	Création thou étang prêle	558.00 €
2138 – op. 25	Sols souples salle de motricité	1 590.00 €
2158 – op. 154	Radars et panneaux d'informations	1 309.60 €
2158 – op. 152	Conteneurs aériens	13 290.00 €
2158	Remplacement chaudière commerce Sandrans	2 731.26 €
2158	Tondeuse	1 560.00 €
2158	Sèche-linge multi accueil	2 490.00 €
2181	Rampe aluminium	528.00 €
2183	Commutateur borine accès wifi	417.37 €
2188	2 lave-vaisselles	979.97 €
2188	Nacelle élévatrice	8 736.00 €
2188	Articles et jouets petite enfance	2 861.70 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	1 910.58 €
2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	22 331.31 €
2313 – op. 176	Centre aquatique	53 976.00 €
2313	Déchèterie Chalamont	3 062.40 €
2315 – op.62	Aménagement des espaces publics Chalamont	193 200.00 €
458101	Reversement locations vélos	2 775.31 €
Total des restes à réaliser – dépenses		1 340 503.77 €

Restes à réaliser

Recettes : 350 583.84 €

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 4 ^{ème} trimestre	8 600.00 €
1311	Subventions DETR Micro-crèche de Mionnay et solde subvention pavillon tourisme	140 182.00 €
1312	Subv. Région	21 000.00 €
1313	Subventions du département	61 176.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme Cne de Châtillon sur Chalaronne	6 000.00 €
1316	Subvention MSA construction micro crèche Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours (Chalamont/Villette sur Ain)	104 000.00 €
458201	Reversement participation parc des oiseaux	2 775.31 €
Total des restes à réaliser – recettes		350 583.84 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide, par 48 voix pour et 11 abstentions (Mmes LOZANO, CURNILLON + pouvoir), MM BENMEDJAHED + pouvoir, JOLIVET, MICHON, GAUTHIER + pouvoir, AMBRE et MUNERET).

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 690 547.07 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 299 372.86 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 491 417.71 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

Restes à réaliser
Dépenses : 274.91 €

Article opération	libellé	Montants
2183	Claustra doucine 120x60 Accueil ADS	274.91 €
Total des restes à réaliser – dépenses		274.91 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 6 161.44 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 31 544.17 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser
Dépenses : 1 012 071.07 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Annonce légale maîtrise d'œuvre hôtel d'entreprise	682.01 €
2031	Maîtrise d'œuvre hôtel d'entreprises	79 233.58 €
2313	Construction hôtel d'entreprises	932 155.48 €
Total des restes à réaliser – dépenses		1 012 071.07 €

Restes à réaliser
Recettes : 313 200.00 €

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR	238 200.00 €
1313	Subvention département	75 000 .00 €
Total des restes à réaliser – recettes		313 200.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 94 572.71 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 604 298.36 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 86 054.37 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour et 5 abstentions (MM JOLIVET, AMBRE, DUPRE, BENMEDJAHED + pouvoir) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 27 467.58 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 41 005.01 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Commerces » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 56 842.16 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 962.51 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Créathèque » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

Restes à réaliser

Dépenses : 18 305.00 €

Article opération	libellé	Montants
2313	Etude de faisabilité	18 305.00 €
Total des restes à réaliser – dépenses		18 305.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 375 631.72 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 27 634.93 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Déchets » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

Restes à réaliser

Dépenses : 142 119.41 €

Article opération	libellé	Montants
2181	Fouritures et pose de conteneurs enterrés	122 420.80 €
2313	Travaux déchèteries Chalamont et Châtillon	19 698.61 €
Total des restes à réaliser – dépenses		142 119.41 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 74 406.64 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 216 526.05 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 486 979.32 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

En réponse à M. MUNERET, les 280 000 €, correspondant à 2 ventes datant de décembre 2016, ont été reportées en 2017 en recettes.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 755 133.87 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 206 374.93 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 28 623.93 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 636 129.05 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes.

Restes à réaliser

Recettes : 85 708.47 €

Article opération	libellé	Montants
4582	Sub. programmes 2014 et 2015	85 708.47 €
Total des restes à réaliser – recettes		85 708.47 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 86 243.85 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 535.38 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 131 962.97 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 100 032.84 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 999.27 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 148.68 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 380.00 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Office de Tourisme » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 154 031.83 €

Article opération	libellé	Montants
2051	Logiciel boutique billetterie	7 816.80 €
2182 – op. 177	Camion	78 999.08 €
2183	Matériel informatique	13 254.67 €
2188	Conteneur	25 080.00 €
2313 – op.175	Construction office de tourisme	28 881.28 €
Total des restes à réaliser – dépenses		154 031.83 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 32 878.39 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 121 153.44 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 124 489.41 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIII- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

- **Budget principal**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **3 790 790.57 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice excédent	- 216 994.52 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	4 007 785.09 €
C. Résultat cumulé (A+B)	3 790 790.57 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 690 547.07 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0,00 € 1 340 503.77 € 350 583.84 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	299 372.86 €
2) Report en fonctionnement R 002	3 491 417.71 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **31 544.17 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice excédent	18 498.84 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	13 045.33 €
C. Résultat cumulé (A+B)	31 544.17 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 6 161.44 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 274.91 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	31 544.17 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON, Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **690 352.73 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	427 930.33 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	262 422.40 €
C. Résultat cumulé (A+B)	690 352.73 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	94 572.71 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	1 012 071.07 €
RAR Recettes	313 200.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	604 298.36 €
2) Report en fonctionnement R 002	86 054.37 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON, Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **41 005.01 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide par 52 voix pour et 7 abstentions (Mme LOZANO, MM BENMEDJAHED + pouvoir, JOLIVET, DUPRE, AMBRE, MICHON) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	166 200.54 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif déficit	-125 195.53 €
C. Résultat cumulé (A+B)	41 005.01 €

D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	27 467.58 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	41 005.01 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

- **Budget Annexe « Commerces »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **3 962.51 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	-39 770.01 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	43 732.52 €
C. Résultat cumulé (A+B)	3 962.51 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	56 842.16 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	3 962.51 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Créathèque »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **27 634.93 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice déficit	- 1 900.54 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	29 535.47 €
C. Résultat cumulé (A+B)	27 634.93 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 375 631.72 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 18 305.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	27 634.93 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « Déchets »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **703 505.37 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice excédent	351 002.67 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent Affectation 2016 faite en 2017	382 197.21 € - 29 694.51 €
C. Résultat cumulé (A+B)	703 505.37 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	74 406.64 € 0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 142 119.41 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	216 526.05 €
2) Report en fonctionnement R 002	486 979.32 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON, Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **1 206 374.93 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> déficit	- 24 349.19 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	1 230 724.12 €
C. Résultat cumulé (A+B)	1 206 374.93 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	755 133.87 € 0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	1 206 374.93 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « PAE de la Dombes »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON, Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **636 129.05 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	

excédent	4 325.71€
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	631 803.34 €
C. Résultat cumulé (A+B)	636 129.05 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	28 623.93 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	636 129.05 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **132 498.35 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	152 395.43 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	- 19 897.08 €
C. Résultat cumulé (A+B)	132 498.35 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	86 243.85 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser recettes	85 708.47 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	535.38 €
2) Report en fonctionnement R 002	131 962.97 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : - **1 999.27 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice excédent	40 397.50 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif déficit	-42 396.77 €
C. Résultat cumulé (A+B)	- 1 999.27 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	100 032.84 € 0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	1 999.27 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : - **380.00 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	0.00 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif déficit	-380.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	-380.00 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	4 148.68 € 0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €

F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	380.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « Office de tourisme »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Madame BERNILLON,
Après avoir examiné le compte administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **245 642.85 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	- 125 552.13 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	328 873.95 €
Affectation 2016 faite en 2017	42 321.03 €
C. Résultat cumulé (A+B)	245 642.85 €
329 Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	32 878.39 €
330 Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	154 031.83 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	121 153.44 €
2) Report en fonctionnement R 002	124 489.41 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président revient dans la salle.

Les résultats des votes des comptes administratifs sont donnés à M. GIRER.

XIV- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2018

Mme DUBOIS propose les taux d'imposition suivants pour 2018 :

- le taux 2018 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- le taux 2018 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- le taux 2018 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- le taux 2018 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- le taux 2018 de 12.35 % pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont,

- le taux 2018 de 14.50 % pour la « **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

M. LEFEVER remarque que les taux de TEOM n'ont pas été uniformisés.

M. MONIER répond que les taux ne peuvent pas être modifiés tant que le mode de financement du service n'est pas harmonisé.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider les taux d'imposition suivants pour 2018, comme énoncés ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **De valider** les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :

- le taux 2018 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- le taux 2018 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- le taux 2018 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- le taux 2018 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- le taux 2018 de 12.35% pour la « **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont.,
- le taux 2018 de 14.50% pour la « **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XV- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Mme DUBOIS remercie les services pour tout le travail fourni pour l'élaboration des budgets.

Arrivée de M. Jean-Pierre HUMBERT.

- **Budget Principal**

M. MUNERET demande quels sont les travaux pour le nouvel emprunt.

M. GIRER précise que cet emprunt sera en grande partie dédié au financement des investissements constructifs (bâtiments). L'emprunt est en cours de négociation.

En réponse à M. JOLIVET, Mme DUBOIS cite les nouvelles subventions accordées :

- ✓ La Boule Chalamontaise 7 500 €
- ✓ Trail Dog Adventure 200 €
- ✓ Ski Club St André de Corcy 1 000 €
- ✓ Centre Musical de Chalamont et de sa Communauté de Communes 5 500 €

M. BENMEDJAHED alerte qu'il y aura un déficit vu les chiffres énoncés. De plus, il est noté un fonds de concours pour la crèche de Neuville ; vu l'exclusivité de la compétence, cela n'est pas possible.

M. BOURDEAU explique qu'un fonds de concours peut être versé seulement si la collectivité n'exerce pas la compétence. Après renseignements auprès de la Préfecture, nous sommes sur les anciennes compétences des communautés de communes. Sur Chalaronne Centre, pour la petite enfance, la communauté n'était pas compétente sur les bâtiments mais sur l'aide au fonctionnement des équipements. La commune de Neuville les Dames est bien compétente jusqu'au 31 décembre 2018 sur les bâtiments.

M. GIRER annonce qu'une conférence des maires aura lieu le mercredi 2 mai à 20h pour échanger sur les compétences.

M. BENMEDJAHED remarque la non inscription budgétaire du projet de la salle de sport et la diminution des subventions. Il ne votera pas le budget.

M. GIRER revient sur le budget contraint et il est cohérent avec le projet de territoire.

M. BENMEDJAHED n'a pas voté contre le budget 2017 mais s'est abstenu. Les associations locales sont des piliers dans nos communes et ont un intérêt communautaire.

M. MUNERET demande la projection du tableau d'investissement et s'interroge sur l'aide de 200 000 € à la crèche de Neuville les Dames.

COMPTE	OPERATION	LIBELLE	MONTANT
2031	194	ETUDE PAEC	20 000.00 €
2031	197	ETUDE PLAN DE GESTION ETANG PRELE	15 000.00 €
2031		ETUDE NUMERIQUE	30 000.00 €
2031		ETUDE STRATEGIE ECONOMIE (ACCUEIL ENTREPRISES)	30 000.00 €
2031		PCAET ETUDE + FRAIS D'INSERTION	46 600.00 €
2041412	28	AIDE POUR LA CRÈCHE DE NEUVILLE LES DAMES	200 000.00 €
2051	206	SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	2 500.00 €
2051		LOGICIEL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE + SIEGE	6 500.00 €
2051		SITE INTERNET	6 000.00 €
2051		LOGICIEL SERVICE COMMUNICATION	300.00 €
2051		REVISITE COMPLETE ACCUEIL MULTIMEDIA + LOGICIEL ET FORMATION OT	33 900.00 €
2051		LOGICIELS TAXE DE SEJOUR, GRAPHISTES	48 000.00 €
2128	198	AMENAGEMENT ETANG PRELE	20 000.00 €
2135	201	CLOTURE + PORTAIL PARKING CHATILLON	24 000.00 €
2138	26	AMENAGEMENT PARKING VISITEURS SIEGE	12 000.00 €
2158	206	JUMELLES LONGUE + TREPIED + APPAREIL PHOTO ETANCHE	2 500.00 €
2158	200	ECLAIRAGE PARKING CHATILLON	26 500.00 €
2158	195	RADARS PEDAGOGIQUES	88 000.00 €
2158	196	PANNEAUX D'INFORMATIONS	380 000.00 €
2158		OUTILLAGE	20 000.00 €
2158	205	REPRISE SYSTÈME CHAUFFAGE MAISON DE SANTE CHALAMONT	18 000.00 €
2181		PROXIMITE	50 000.00 €
2182		CAMION OFFICE DE TOURISME	79 000.00 €
2183		MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU SCOT	1 000.00 €
2183		MATERIEL INFORMATIQUE ET IMPRIMANTE TICKETS OT	13 500.00 €
2183		ORDINATEUR ENFANCE JEUNESSE	1 200.00 €
2183	143	MATERIEL INFORMATIQUE	10 000.00 €
2184	188	MOBILIER MICRO CRECHE MARLIEUX	30 000.00 €
2184	190	MOBILIER RAM MIONNAY	10 000.00 €
2184		LITS MULTI ACCUEIL	1 500.00 €
2184		LITS RAM	500.00 €
2188		CONTENEUR 20 PIEDS OT	25 100.00 €
2188		AMENAGEMENT CONTAINER	10 000.00 €
2188		CAISSES BIBLIOTHEQUE	2 000.00 €
2188		APPAREIL PHOTO SERVICE COMMUNICATION	600.00 €
2188		MICRO SERVICE COMMUNICATION	200.00 €
2188		STRUCTURE JEUX MULTI ACCUEIL	7 000.00 €
2188		AMENAGEMENT TAPIS	2 300.00 €
2188		POUSSETTE DOUBLE RAM	800.00 €
2313	176	CENTRE AQUATIQUE	5 085 000.00 €
2313	180	MICRO CRECHE MARLIEUX	677 000.00 €
2313	189	AGRANDISSEMENT RAM MIONNAY	356 000.00 €
2313	202	TRAVAUX CENTRE SOCIAL CHALAMONT	48 000.00 €
2313	203	TRAVAUX LOGEMENT CHATENAY	12 000.00 €
2313	204	TRAVAUX SUITE DEGAT DES EAUX MULTI ACCUEIL VILLARS	6 000.00 €
2313	18	ADAP'CHATILLON	14 400.00 €
2313	193	CENTRE TECHNIQUE EQUIN	60 000.00 €
2313	199	TRAVAUX SUITE VISITE PMI	25 000.00 €
2314	20	PAVILLON OT CLOTURE + BOITE AUX LETTRES	1 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL			7 600 400.00 €

M. CHEVREL précise que la crèche de Neuville est la plus vieille de France, elle date de 1981 et elle est très vétuste. Elle va être déplacée dans l'ancien centre de convalescence, passant ainsi de 20 à 30 places, pour un coût d'environ de 800 000 €, minimisant ainsi les dépenses.

M. JOLIVET demande pour les 48 000 € prévus au centre social de Chalamont.

M. OLLAGNIER répond que la terrasse est à refaire et à l'intérieur vu l'humidité.

M. GIRER précise que ce sont des lignes inscrites mais elles ne seront pas obligatoirement dépensées totalement.

M. FLAMAND demande si un budget a été alloué suite à la commission communication.

Mme DUBOIS confirme qu'une somme est possible pour l'acquisition d'écrans mais cela ne nécessite pas de ligne d'écriture spécifique.

Section de fonctionnement : **19 350 706.71 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **9 616 148.72 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 1 340 503.77 €

Recettes : 350 583.84 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide, par 40 voix pour, 15 voix contre (Mmes CURNILLON + pouvoir, DEGLETAGNE, LOZANO, MM FORAY + pouvoir, BENMEDJAHED + pouvoir, DUPRE, MICHON, MUNERET, Jean-Pierre HUMBERT, JOLIVET, GAUTHIER + pouvoir) et 5 abstentions (Mmes BERNILLON, MOREL PIRON, MM LANIER, BARDON et BERNIGAUD) :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 491 417.71 €	011	1 523 614.00 €
013	30 000.00 €	012	2 565 100.00 €
042	12 978.00 €	014	7 046 808.00 €
70	1 394 200.00 €	022	121 747.74 €
73	11 666 534.00 €	042	702 597.96 €
74	2 365 577.00 €	65	5 830 834.40 €
75	390 000.00 €	66	189 258.44 €
		67	20 100.00 €
		023	1 350 646.17 €
Total	19 350 706.71 €	Total	19 350 706.71 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	690 547.07 €	020	158 512.14 €
040	702 597.96 €	040	12 978.00 €
10 (dont R.A.R.)	1 094 298.86 €	16	445 764.81 €
13 (dont R.A.R.)	1 050 140.53 €	20 (dont R A R)	468 280.00 €
16	3 700 000.00 €	204 (dont R.A.R)	1 038 216.27 €
458201 (R A R)	2 775.31 €	21 (dont R.A.R)	872 751.90 €
021	1 350 646.17 €	23 (dont R.A.R)	6 558 880.29 €
276358	1 025 142.82 €	261	36 990.00 €
		27	21 000.00 €
		458101 (RAR)	2 775.31 €
Total	9 616 148.72 €	Total	9 616 148.72 €

• **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

M. MUNERET souhaite une précision sur le recrutement d'un technicien par rapport à un départ en retraite.

M. GIRER précise que la personne a fait valoir ces droits avec un départ fin mai. La personne pour le remplacer a commencé en décembre pour assurer une passation des dossiers.

Section de fonctionnement : **343 804.17 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **8 471.44 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 274.91 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	31 544.17 €	011	65 767.00 €
74	151 591.00 €	012	273 000.00 €
75	160 669.00 €	022	2 707.17 €
		042	2 310.00 €
		67	20.00 €
Total	343 804.17 €	Total	343 804.17 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	6 161.44 €	21 (dont RAR)	8 471.44 €
040	2 310.00 €		
Total	8 471.44 €	Total	8 471.44 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

Section de fonctionnement : **86 054.37 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **1 092 071.07 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 1 012 071.07 €
Recettes : 313 200.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	86 054.37 €	011	76 054.37 €
		65	10 000.00 €
Total	86 054.37 €	Total	86 054.37 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	94 572.71 €	20 (dont RAR)	99 915.59

10	604 298.36 €	21	10 000.00 €
13 (dont R A R)	373 200.00 €	23 (dont RAR)	982 155.48 €
16	20 000.00 €		
Total	1 092 071.07 €	Total	1 092 071.07 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

En réponse à M. Jean-Pierre HUMBERT, Mme DUBOIS confirme qu'aucune recette n'est inscrite étant donné que la base est fermée et que nous sommes en cours de consultation pour une DSP.

En réponse à M. MICHON, Mme NOUGUIER précise que c'est une subvention d'équilibre prévisionnelle.

M. BENMEDJAHED demande si la communauté de communes souhaite garder la base comme élément attractif.

M. GIRER affirme que la volonté de la collectivité est de maintenir en état cet équipement et de trouver un délégataire de service pour en améliorer la gestion et en limiter le coût pour la collectivité.

M. Jean-Pierre HUMBERT indique que nous aurons un déficit structurel de 60 000 € lié aux investissements faits. Il espère que nous trouverons un délégataire qui règlera ces 60 000 €.

M. RIMAUD revient sur la durée très longue pour fermer la base de St Paul et s'étonne des retours des personnes de Chalamont qui semblent vouloir fermer la base de la Nizière.

M. BERNIGAUD est content d'avoir vendu la base de St Paul vu le contexte, il faut réfléchir à l'avenir de la Nizière.

Mme BACONNIER revient sur cette polémique et précise que l'exécutif de la CCD veut la sauver même si cela va coûter un petit peu.

M. BENMEDJAHED ne souhaite pas la fermeture mais une réflexion.

M. Jean-Pierre HUMBERT regrette la fermeture de l'année dernière et souhaite que la DSP aboutisse. C'est un élément attractif du territoire.

Mme BERNILLON demande d'arrêter de prendre la Nizière comme exemple de fonctionnement de l'ex CC Canton de Chalamont. C'est un équipement historiquement très important pour la commune de la St Nizier. La Dombes est un espace exceptionnel qui doit être promu.

M. GIRER souscrit à ces propos.

M. CHEVREL confirme que la Nizière est un équipement touristique très important pour la commune et la communauté de communes.

Section de fonctionnement : **286 113.45 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **272 849.72 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide, par 57 voix pour, 1 voix contre (M. Jean Pierre HUMBERT) et 2 abstentions (M. GAUTHIER + pouvoir) :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	41 005.01 €	011	28 800.00 €
74	245 108.44 €	012	50.00 €
		042	47 510.89 €
		65	900.00 €
		66	10 931.31 €

		67	50.00 €
		023	197 871.25 €
Total	286 113.45 €	Total	286 113.45 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	27 467.58 €	16	22 849.72 €
021	197 871.25 €	23	250 000.00 €
040	47 510.89 €		
Total	272 849.72 €	Total	272 849.72 €

M. GIRER revient sur les propos de Mme Bernillon. On doit faire tous les efforts pour valoriser ce site, ne pas polémiquer sur les chiffres et en passant à un déficit de 125 000 € à 60 000 €, on aura diminué de moitié.

- **Budget Annexe « Commerces »**

Section de fonctionnement : **103 190.85 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **77 850.26 €** en dépenses et **120 030.28 €** en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide par 58 voix pour et 2 abstentions (M. FORAY + pouvoir) :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 962.51 €	011	18 110.00 €
75	99 228.34 €	042	63 188.12 €
		65	21 086.00 €
		66	806.73 €
Total	103 190.85 €	Total	103 190.85 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	56 842.16 €	16	10 655.11 €
040	63 188.12 €	20	4 000.00 €
		23	63 195.15 €
Total	120 030.28 €	Total	77 850.26 €

- **Budget Annexe « Créathèque »**

En réponse à M. COMTET pour les travaux, Mme DUBOIS précise que ce sont des études en cours.

Section de fonctionnement : **128 858.48 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **426 912.13 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 18 305.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	27 634.93 €	011	63 880.62 €
70	20 500.00 €	66	6 441.14 €
75	67 500.00 €	67	7 756.31 €
77	13 223.55 €	042	50 780.41
Total	128 858.48 €	Total	128 858.48 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	375 631.72 €	16	45 031.55 €
040	50 780.41 €	23 (dont RAR)	381 880.58 €
16	500.00 €		
Total	426 912.13 €	Total	426 912.13 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Déchets »**

Section de fonctionnement : **5 155 156.39 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **913 943.06 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 142 119.41 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	486 979.32 €	011	3 393 640.00 €
70	1 490 800.00 €	012	575 000.00 €
74	3 167 627.00 €	022	20 000.00 €
77	9 750.07 €	023	662 521.59 €
		042	4 895.42 €
		65	466 000.00 €
		66	18 079.38 €
		67	15 020.00 €
Total	5 155 156.39 €	Total	5 155 156.39 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	662 521.59 €	001 (déficit)	74 406.64 €
040	4 895.42 €	16	19 877.01 €
10	246 526.05 €	20	15 000.00 €
		21 (dont RAR)	522 492.80 €
		23 (dont RAR)	282 166.61 €
Total	913 943.06 €	Total	913 943.06 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

Section de fonctionnement : **853 551.68 €** en dépenses et **2 270 528.32 €** en recettes.

Section d'investissement : **1 372 594.19 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	1 206 374.93 €	011	45 800.00 €
042	607 043.16 €	042	787 219.22 €
043	19 866.23 €	043	19 866.23 €
70	260 060.00 €	66	666.23 €
74	177 184.00 €		
Total	2 270 528.32 €	Total	853 551.68 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	787 219.22 €	001 (déficit)	755 133.87 €
16	585 374.45 €	040	607 043.16 €
		16	10 416.64 €
Total	1 372 593.67 €	Total	1 372 593.67 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « PAE de la Dombes »**

M. BENMEDJAHED précise que ce sont des emprunts théoriques d'équilibre sur tous les budgets.

Section de fonctionnement : **1 447 463.75 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **1 053 766.75 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	636 129.05 €	011	393 697.00 €
75	811 334.70 €	042	1 053 766.75 €
Total	1 447 463.75 €	Total	1 447 463.75 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	1 053 766.75 €	001	28 623.93 €
		168758	1 025 142.82 €
Total	1 053 766.75 €	Total	1 053 766.75 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif »**

Section d'exploitation : **236 962.97 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **315 196.49 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Recettes : 85 708.47 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section d'exploitation recettes		Section d'exploitation dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002	131 962.97 €	023	2 000.00 €
70	105 000.00 €	011	70 900.00 €
		012	59 610.33 €
		042	1 952.64 €
		65	1 500.00 €
		67	101 000.00 €
Total	236 962.97 €	Total	236 962.97 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	2 000.00 €	001 (déficit)	86 243.85 €
040	1 952.64 €	21	5 352.64 €
10	1 935.38 €	458105	93 000.00 €
458202 (RAR)	47 866.65 €	458106	53 200.00 €
458203 (RAR)	31 604.72 €	458107	39 600.00 €
458204 (RAR)	6 237.10 €	458108	37 800.00 €
458205	93 000.00 €		
458206	53 200.00 €		
458207	39 600.00 €		
458208	37 800.00 €		
Total	315 196.49 €	Total	315 196.49 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Section de fonctionnement : **209 840.11 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **276 261.50 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires

042	176 228.66 €	002 (déficit)	1 999.27 €
70	11 225.00 €	011	21 100.00 €
75	16 286.45 €	042	180 640.84 €
043	6 100.00 €	043	6 100.00 €
Total	209 840.11 €	Total	209 840.11 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	180 640.84 €	001(déficit)	100 032.84 €
16	95 620.66 €	040	176 228.66 €
Total	276 261.50 €	Total	276 261.50 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA Chaneins »**

M. MUNERET demande pourquoi il n'est pas équilibré.

Mme DUBOIS répond que ce n'est pas une obligation sur les budgets de stock.

Section de fonctionnement : **135 940.00 €** en dépenses et **138 437.44 €** en recettes.

Section d'investissement : **107 789.44 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	107 789.44 €	011	122 320.00 €
043	13 620.00 €	043	13 620.00 €
70	17 028.00 €		
Total	138 437.44 €	Total	135 940.00 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
16	107 789.44 €	040	107 789.44 €
Total	107 789.44 €	Total	107 789.44 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA Neuville les Dames »**

Section de fonctionnement : **111 741.40 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **100 720.70 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	100 720.70 €	043	11 020.70 €
043	11 020.70 €	011	100 720.70 €
Total	111 741.40 €	Total	111 741.40 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	

chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
16	100 720.70 €	040	100 720.70 €
Total	100 720.70 €	Total	100 720.70 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans »**

M. LANIER affirme que cette zone est complémentaire avec les autres zones. Elle sera desservie par le contournement fin 2019.

M. MUNERET souhaite agir sur cette zone pour dynamiser et lancer la procédure.

M. GIRER est d'accord pour accélérer sur cette zone. La zone de Mionnay n'est pas la priorité. Contrairement à ce qui a été affirmé par M. MUNERET, son développement se poursuit normalement et il n'y a pas de difficultés pour acheter (80% promesses de vente), les seuls obstacles sont liés à la lourdeur de la procédure administrative de la ZAC.

M. BERNIGAUD revient sur St Paul de Varax et souhaite avoir une stratégie de développement économique sur notre territoire.

M. MARECHAL revient sur le PADD du SCOT, il est noté l'importance des zones principales et secondaires dans le développement économique.

M. BENMEDJAHED précise que la commune a acheté la zone sur Chalamont avant le transfert.

M. PETRONE revient sur les zones dépendant des prospects et perspectives foncières. M. BRANCHY souligne l'excellence des rapports avec la SAFER et l'EPF. L'offre fait la demande dans notre département.

Section de fonctionnement : **34 528.68 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **38 297.36 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2018 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	34 148.68 €	011	30 000.00 €
75	380.00 €	002	380.00 €
		042	4 148.68 €
Total	34 528.68 €	Total	34 528.68 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	4 148.68 €	001(déficit)	4 148.68 €
16	34 148.68 €	040	34 148.68 €
Total	38 297.36 €	Total	38 297.36 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Vote d'un gentilé pour les habitants de l'Ain.

- Initiaïn / Initiaïne : 0 voix
- Aindinois / Aindinoise : 34 voix
- Ainain / Ainiaine : 0 voix
- Abstentions : 26 voix

Délibérations du bureau du 22 mars 2018 :

- ✓ Approbation prix de vente des bacs de collecte et composteurs.
- ✓ Approbation d'admission en non-valeur des titres de recettes de 2013 à 2015 sur le budget déchets ménagers d'un montant de 2 029.93 €.
- ✓ Demande de subvention de dotation générale de décentralisation en vue d'un soutien financier à la procédure de révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Dombes.
- ✓ Demande de subvention pour la construction d'un hôtel d'entreprises dans le cadre du contrat de territoire Dombes Saône.
- ✓ Approbation montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel d'entreprises sur le PA Chalaronne Centre.
- ✓ Attribution de subvention La Boule Chalamontaise 7 500 €.
- ✓ Refus d'attribution de subvention Fanfare St Trivier sur Moignans.
- ✓ Attribution de subvention Trail Dog Adventure 200 €.
- ✓ Attribution de subvention Ski Club St André de Corcy 1 000 €.
- ✓ Attribution de subvention Centre Musical de Chalamont et de sa Communauté de Communes 5 500 €.

Décisions prises par le Président :

- ✓ Le marché pour la fourniture de radars pédagogiques attribué à la société Atout ' Sign avec un maximum de dépenses de 65 000 € HT.
- ✓ Le marché relatif à l'étude des mélanges prairiaux expérimentés en faveur de la nidification des canards du site Natura 2000 attribué à la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour un montant de 17 275,00 € HT.
- ✓ Le marché relatif à la fourniture de repas pour le Multi Accueil attribué à Bourgogne Repas pour sa meilleure proposition de prix unitaires.
- ✓ Le marché pour l'achat de panneaux de signalisation temporaire attribué à la société Signaux Girod pour sa meilleure proposition de prix unitaires.
- ✓ Le marché relatif à la collecte du verre recyclable reconduit avec le titulaire SAS Guérin Logistique jusqu'au 30/04/2019.

Mme BAS DESFARGES intervient sur le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage. Un questionnaire est distribué pour une réponse avant le 20 avril.

M. CHAFFARD revient sur le Doodle lancé par BAC Conseil et envoyé aux communes pour le diagnostic de l'assainissement, il insiste sur la nécessité de s'inscrire, qui n'augure en rien du résultat de l'étude.

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 17 mai 2018 à Chaneins

Fin de la séance : 22h06

Le secrétaire de séance,

Mme BASTOUL



Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. GIRER

